



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

Séance ordinaire du 11 mars 2009

- 2009-01 vote du compte administratif 2008 et du compte de gestion du receveur municipal 2008
- 2009-02 adoption des taux 2009 des quatre taxes locales
- 2009-03 application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fond de compensation pour la TVA (FCTVA)
- 2009-04 vote du budget primitif 2009
- 2009-05 indemnité de conseil et d'assistance du receveur municipal
- 2009-06 avenant à la délibération 2002-14 créant la régie d'avances
- 2009-07 inscription budgétaire de l'excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement 2007 du budget annexe des transports au budget principal
- 2009-08 ramassage des encombrants
- 2009-09 création d'un point d'information touristique à Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-10 création d'une cyber base à Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-11 instauration du régime indemnitaire des personnels titulaires et non titulaires de la commune
- 2009-12 annulation des délibérations 2008-02 et 2008-11 du 09 janvier 2008 concernant la vente des parcelles AY 6 et BC 72
- 2009-13 annulation de la délibération 2004-75 du 27 octobre 2004 concernant la vente des parcelles AC 98, AC 99, AC 100, AC 101, AC 102, AC 103
- 2009-14 remplacement de M. Alain Patrick Robinson, démissionnaire du mandat de conseiller communautaire à Communauté des communes du centre littoral
- 2009-15 annulation de la délibération 2004-56 approuvant le nouveau logo de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande
- 2009-16 intervention d'urgence sur les pistes Garin et Champs-Virgiles
- 2009-17 longueur de la voirie communale
- 2009-18 avenant au plan de financement de la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2009-19 inscription budgétaire de l'opération 2009-02 relative à l'aménagement de la place de l'église de Montsinéry
- 2009-20 réhabilitation de la mairie de Montsinéry

- 2009-21** remise en état de la cuve de carburant
- 2009-22** réalisation d'un parc de voirie
- 2009-23** indemnités et remboursement des frais des élus
- 2009-24** création d'emplois : 1 agent technique spécialisé des écoles (ATSEM), 1 emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, 1 emploi d'agent technique de 1^{ère} classe, 2 emplois de rédacteur territorial



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2009**

DATE DE CONVOCATION

03 Mars 2009

DATE D’AFFICHAGE

03 Mars 2009

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08
PROCURATIONS : 02

DELIBERATION N°2009/01/M-T

L’AN DEUX MILLE NEUF LE ONZE MARS A SEIZE HEURES, LE **CONSEIL MUNICIPAL** dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie-George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Valérie BATAILLIE**, Conseillère ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint. Madame **Liliane CHAVERI MOUTOU**, Conseillère ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

.../...

Délibération N° 2009/01/MT
Portant Vote du Compte Administratif 2008 et du
Compte de Gestion du Receveur Municipal 2008

Mesdames,
Messieurs les Conseillers,

J'ai l'honneur de vous présenter le Compte Administratif 2008 de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande. Ce Compte Administratif prend évidemment en compte la restructuration financière opérée en partie en 2008.

Je vous rappelle que le Compte Administratif reprend en fait tous les mouvements financiers effectués pendant l'exercice 2008, tant en dépense qu'en recettes.

Tous les éléments ayant été comptabilisés, le Compte Administratif 2008 se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses	:	3 779 639, 38
- Recettes	:	4 151 984, 82
- Excédent	:	+ 372 345, 44

Section d'Investissement :

- Dépenses	:	1 893 664, 98
- Recettes	:	3 138 553, 03
- Excédent	:	+ 1 244 888, 05

Résultat de clôture de la section de Fonctionnement :

- Dépenses	:	3 779 639, 38
- Recettes	:	4 151 984, 82
- Résultat n°1	:	439 585, 62
- Excédent	:	+ 811 931, 06

Ce montant de 811 931, 06 sera reporté au Budget Primitif 2009.

Résultat de clôture de la section de Investissement :

- Dépenses	:	1 893 664, 98
- Recettes	:	3 138 553, 03
- Résultat n°1	:	824 802, 21
- Excédent	:	+ 420 085, 84

Ce montant de + 420 085, 84 sera reporté au Budget Primitif 2009.

Résultat de clôture des deux sections :

- Dépenses	:	+ 811 931, 06
- Recettes	:	420 085, 84
- Excédent	:	+ 1 232 016, 90

Ces résultats sont conformes au Compte de Gestion du Receveur Municipal

Restes à réaliser :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses	:	280 825, 06
- Recettes	:	348 720, 20

Section d'Investissement:

- Dépenses	:	1 040 379, 50
- Recettes	:	611 048, 30

A noter que les restes à réaliser de la section de fonctionnement ne pouvant être inscrit sur la maquette en raison d'un problème technique, les montants tant en dépenses qu'en recettes seront directement reportés au Budget Primitif 2009 directement sur les lignes budgétaires.

Tous les éléments du Compte Administratif 2008 et du Compte de Gestion 2008 du Receveur Municipal vous ayant été fournis, je vous demande de les approuver et pour cela de délibérer.

Vu le loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes des départements et des Régions ;

Vu le rapport n°2009/01/MT de Monsieur le Maire concernant le Compte Administratif 2008 de la commune et le Compte de Gestion 2008 du Receveur Municipal.

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré après que Monsieur le Maire ait quitté la salle de réunion conformément à l'article L.1612-12.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

Article 1^{er}

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité des conseillers présents selon les données suivantes :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses	:	3 779 639, 38
- Recettes	:	4 151 984, 82
- Excédent	:	+ 372 345, 44

Section d'Investissement :

- Dépenses	:	1 893 664, 98
- Recettes	:	3 138 553, 03
- Excédent	:	+ 1 244 888, 05

Résultat des deux sections :

- Dépenses	:	5 673 304, 36
- Recettes	:	7 290 537, 85
- Excédent	:	+ 1 617 233, 49

Résultat de clôture de la section de Fonctionnement :

- Dépenses	:	3 779 639, 38
- Recettes	:	4 151 984, 82
- Résultat n°1	:	439 585, 62
- Excédent	:	+ 811 931, 06

Section d'investissement :

- Dépenses	:	1 893 664, 98
- Recettes	:	3 138 553, 03
- Résultat n°1	:	- 824 802, 21
- Excédent	:	+ 420 085, 84

Cumul de clôture des deux sections :

- Fonctionnement	:	+ 811 931, 06
- Investissement	:	+ 420 085, 84
- Excédent	:	+ 1 232 016, 90

Reste à réaliser :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses	:	280 825, 06
- Recettes	:	348 720, 20
- Excédent	:	+ 67 895, 14

Section d'Investissement :

- Dépenses	:	1 040 379, 50
- Recettes	:	611 048, 30
- Déficit	:	- 429 331, 20

Article 2 : Autorise le report du Budget Primitif 2009 des résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

- Excédent 2008	:	+ 811 931, 06
- Restes à réaliser :		
- Dépenses	:	280 825, 06
- Recettes	:	348 720, 20

Section d'Investissement :

- Excédent 2008	:	+ 420 085, 84
Reste à réaliser :		
- Dépenses	:	1 040 379, 50
- Recettes	:	611 048, 30

Article 3 : Approuve le Compte de Gestion 2008 du Receveur Municipal à l'unanimité des conseillers présents selon les domaines suivants :

- Résultats de clôture des deux sections :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses	:	3 779 639, 48
- Recettes	:	4 151 984, 82
- Report n°1	:	+ 439 585, 62
- Excédent	:	+ 811 931, 06

Section d'investissement :

- Dépenses	:	1 893 664, 98
- Recettes	:	3 138 553, 03
- Report n°1	:	- 824 802, 21
- Excédent	:	+ 420 085, 84

ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZERO (0)

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 11 Mars 2009

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Patrick Lecante", written over a faint grid or background.

Patrick LECANTE

Publication le :



20300 --COMMUNE DE MONTSINERY --TONNEGRAND

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 226 813,39	4 994 158,85	9 220 972,24
Titres de recettes émis (b)	3 138 553,03	4 151 984,82	7 290 537,85
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b -c)	3 138 553,03	4 151 984,82	7 290 537,85
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 247 306,61	4 994 158,85	9 241 465,46
Mandats émis (f)	1 893 664,98	3 994 517,54	5 888 182,52
Annulations de mandats (g)	0,00	214 878,16	214 878,16
Dépenses nettes (h = f -g)	1 893 664,98	3 779 639,38	5 673 304,36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d -h) Excédent	1 244 888,05	372 345,44	1 617 233,49
(h -d) Déficit			

